

Atelier 231, Sotteville-lès-Rouen  
Eclat, Aurillac  
L'Abattoir, Chalon-sur-Saône  
La Paperie, Angers  
Le Boulon, Vieux-Condé  
Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis-du-  
Rhône

ASSOCIATION des  
14 Centres  
nationaux  
des arts de la rue  
et de l'espace public

Le Moulin Fondu, Garges-lès-Gonesse  
Les Ateliers Frappaz, Villeurbanne  
Lieux publics, Marseille  
L'Usine, Tournefeuille  
Pronomade(s) en Haute-Garonne  
Quelques p'Arts..., Boulieu-lès-Annonay  
Sur le pont, La Rochelle

## RÉACTION DE L'ASSOCIATION DES CNAREP Suite à l'annonce de la disparition de La Paperie

L'association des CNAREP a appris avec stupéfaction vendredi 21 novembre la dissolution de l'association La Paperie au 31 décembre de cette année, signifiant par la même la disparition de l'un de ses 14 membres.

Au-delà des communications qui ont circulé depuis plusieurs mois, souvent à charge contre le projet mené par l'équipe du CNAREP, l'association des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public a estimé qu'il ne relevait pas de sa légitimité de prendre parti dans des débats propres à la singularité du projet -que ce soit des affaires internes à la structure ou encore à la nature même du projet de son directeur. Notre réseau repose et fonctionne sur les complémentarités et histoires de chacun de ses membres, inscrit de longue date sur un territoire singulier.

Pour autant, nous restons choqués par l'utilisation médiatique qu'en ont fait certains, comme nous demeurons interrogatifs sur la nature profonde des points critiqués, étant entendu que ce projet a pu faire l'objet d'une inspection par les services de la DGCA - dont les conclusions étaient tout à fait positives.

Au regard, toutefois, de l'annonce, pour le moment uniquement médiatique, de la fin du projet, nous demandons :

- à l'ensemble des partenaires (Etat/DRAC et collectivités locales et territoriales) d'assurer le maintien en 2021 des financements qui étaient accordés au CNAREP et de les dédier à notre secteur, pour notamment soutenir les équipes régionales.

- la recherche immédiate de solutions (choix d'une ville d'accueil, procédure d'appel à projets...) afin qu'une nouvelle structure soit reconnue dès 2021/2022 en Pays de Loire, dans le cadre du label national de CNAREP.

Notre secteur déjà très fragilisé ne peut se permettre de perdre un de ses acteurs au niveau national, en cette période où les possibilités d'intervenir dans l'espace public sont déjà bien bousculées.

L'Association des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public  
Le 23 novembre 2020